

Les niveaux de langues / CECRL

▶ Le Cadre européen commun de référence (CECRL)

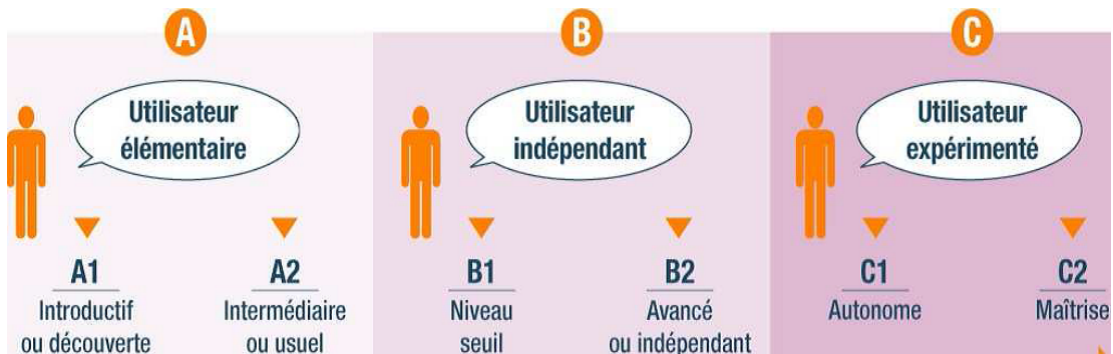


Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) constitue un dispositif de référence pour la reconnaissance mutuelle des qualifications en langues, facilitant ainsi la mobilité éducative et professionnelle à l'intérieur de l'Europe.

Il est un instrument qui décrit aussi complètement que possible pour cinq compétences découpées en six niveaux de maîtrise :

- toutes les capacités langagières ;
- tous les savoirs mobilisés pour les développer ;
- toutes les situations et domaines dans lesquels on peut être amené à utiliser une langue étrangère pour communiquer ;

La présentation "globale" simplifiée ou « échelle globale » présente de manière synthétique les compétences d'un utilisateur qualifié **d'élémentaire**(A1, A2) , **indépendant** (B1 , B2) ou **expérimenté** (C1 , C2).



S'il apparaît une volonté d'harmoniser les programmes et de proposer des contenus répondant à des objectifs précis, la marge de manœuvre offerte aux établissements d'enseignement ainsi qu'aux enseignants est grande puisque le Cadre européen commun de référence pour les langues ne fournit aucun modèle à suivre de façon systématique.

L'Université Paris Nanterre a choisi de s'adosser au CECRL afin que les étudiants bénéficient d'une plus grande visibilité internationale quant à leur niveau en langue.

[Télécharger](#)

le

CECRL

[Télécharger](#)

la

grille

de

niveaux

CECRL

